

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Le Secrétaire Général

n° 471/SG/2020

Alger le, 04 MAI 2020

**A Messieurs les Présidents des Conférences Régionales des Universités
en communication avec Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements
de l'Enseignement Supérieur**

Objet : Soutenances de mémoires et de thèses.

Références : Courrier n°253/SPM du 20 février 2020.
Courrier n°254/SPM du 20 février 2020.
Courrier n°1536/SG du 30 décembre 2019.

La situation actuelle, en relation avec les mesures de confinement et de distanciation sociale imposées pour faire face à la pandémie du COVID-19, connaît un net ralentissement des activités pédagogiques et scientifiques, notamment celles liées aux soutenances de mémoires de projets de fin d'études et de thèses de Doctorat. Cependant, le MESRS encourage la tenue des soutenances par les étudiants dont les travaux de mémoires ou de thèses sont arrivés à maturité. Il est clair que le respect des consignes en matière de lutte contre le coronavirus reste de rigueur (effectuer les soutenances à huis-clos, observer les principes stricts de distanciation, interdire la tenue des collations, ...). Toutes ces adaptations imposées par la crise sanitaire que nous vivons ne doivent aucunement impacter la qualité des travaux réalisés

Pour rappel (Courrier n°254/SPM du 20 février 2020), il est souhaitable que les projets de fin d'études ayant pour vocation la mise au point d'appareillages ou de processus de production de produits à fort potentiel d'utilisation soient fortement encouragés.

Concernant l'utilisation de la langue anglaise (Courrier n°253/SPM du 20 février 2020 et Courrier n°1536/SG du 30 décembre 2019), il est rappelé aux Chef•fe•s d'établissements de recenser les soutenances potentielles pouvant se réaliser en langue anglaise.

Parfaite considération.